



CLASSIQUES
GARNIER

SCHWEIZER (Julius), « Préface », *Le Cardinal Louis de Lapalud et son procès pour la possession du siège épiscopal de Lausanne*, p. 11-11

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16239-1.p.0011](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16239-1.p.0011)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1929. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PREFACE

Le but du présent travail n'est pas de donner une biographie du cardinal Louis de Lapalud. Pourtant le rôle important qu'il devait jouer dans les événements qui forment l'objet de notre étude, justifie la place que nous lui avons accordée dans notre exposé et dans le titre de notre ouvrage.

Nos recherches vont se poursuivre surtout dans trois directions. D'une part, nous chercherons à corriger les erreurs ou du moins les incertitudes de l'historiographie de l'évêché de Lausanne-Fribourg pour les années 1431 à 1441. D'autre part, nous aurons à nous rendre compte de l'importance considérable du procès relatif à la possession du siège épiscopal de Lausanne pour le concile de Bâle et pour ses relations avec le Saint-Siège et la Savoie. Enfin nous sommes persuadés que l'examen de la procédure employée dans des cas de ce genre par les fonctionnaires du synode et leur imitation minutieuse des coutumes observées par les tribunaux romains, pourra être utile à ceux qui se consacreront à l'étude de procès semblables.

Le présent travail aura donc pour but non seulement de servir à l'histoire de l'évêché de Lausanne, mais dans une bien plus large mesure encore de contribuer à la connaissance d'événements d'une importance décisive pour le Concile de Bâle, dont le rôle dans l'histoire du XV^e siècle est suffisamment connu, pour nous dispenser d'en dire davantage.
